

D'ÉLUS DES COMITÉS DE MASSIF



Sylvain MATHIEU
Vice-président
du conseil régional
de Bourgogne-
Franche-Comté



Fabrice PANNEKOUCKE
conseiller régional
d'Auvergne-Rhône-
Alpes



Frédéric PONCET
Conseiller régional
de Bourgogne-
Franche-Comté



Andrée TIRREAU
Conseillère régionale
d'Auvergne-Rhône-
Alpes

Départements



Philippe ALPY
Vice-président
du conseil
départemental
du Doubs



Muriel BÉNIER
Conseillère
départementale
de l'Ain



Michel BRULHART
Conseiller
départemental
de l'Ain



Béatrix LOIZON
Conseillère
départementale
du Doubs



Clément PERNOT
Conseiller
départemental
du Jura



Christine RIOTTE
Conseillère
départementale
du Jura



Jean-Marie BINETRUY
Président
de la communauté
de communes du Val
de Morteau



Michel BLASER
Conseiller
communautaire de
la communauté de
communes du Jura-Sud



Corinne BROSSARD
Conseillère
communautaire
de la communauté
de communes Lacs
et Montagnes
du Haut-Doubs



Dominique DONZE
Conseillère
communautaire
de la communauté
de communes
du Pays de Geix



Philippe EMIN
Président
de la communauté
de communes
du Plateau
d'Hauteville



Sandrine GAUTHIER-PACOUD
Maire
de Mesnois



Jocelyne JOLIOT
Présidente de
la communauté de
communes du Pays
de Montbenoît



Liliane MAISSIAT
Vice-présidente
de la communauté
de communes
du Haut-Bugey

LE POINT DE VUE... D'UN DIRECTEUR DE PARC NATUREL RÉGIONAL

« Un dialogue de très haute qualité »



Benjamin Guislain, directeur du Parc naturel régional du Haut-Jura, se félicite de la portée et de la cohérence du travail en commun avec le commissaire de massif⁽¹⁾ : « Notre parc régional a été créé au milieu des années 1980. C'est à peu près la période à laquelle est née la loi montagne. Les politiques menées à l'échelle des comités de massif, des commissaires de massif et de notre parc répondent à la même logique et à la même finalité de protection et de développement de nos espaces de montagne. Cette convergence est très forte et nous allons la retrouver de façon naturelle entre les objectifs fixés par le Parc du Haut-Jura et la convention de massif avec des interventions liées au développement : agriculture, tourisme, activités de pleine nature, etc. Nous avons également une spécificité qui nous rapproche très fortement : au-delà des limites administratives, nous œuvrons en commun aussi bien pour le massif

que pour le parc qui est à cheval entre deux régions et trois départements. Dans la même logique, nous avançons ensemble sur les mêmes enjeux, notamment climatiques. En réalité, nos moyens pour mobiliser et mettre en action sont évidemment différents mais cela donne tout son sens à notre complémentarité. À travers son rôle et son implication, le massif constitue un relais important de ce que nous allons pouvoir mettre en place au niveau de notre parc régional. C'est lui qui va faire tout un travail d'image, de valorisation et de communication à destination des touristes. Les collectivités du territoire, sous la houlette du parc, seront chargées d'organiser l'offre locale, c'est-à-dire l'hébergement, la mobilité et divers autres services ou activités. En définitive, le commissaire de massif veille à la faisabilité, au financement et à la réalisation du projet. Il s'agit d'un levier très important avec un niveau de dialogue de très haute qualité. »

(1) Le PNR est représenté au comité de massif par son président, Jean-Gabriel Wast.